



## **AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 228-2011-04**

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité :

- QUE le règlement 228-2011-04 modifiant le plan d'urbanisme 228-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement 180 de la MRC de Roussillon a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 14 mars 2017 à la séance ordinaire;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 26 avril 2017;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 1er mai 2017, soit à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC de Roussillon;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Saint-Mathieu, ce 21 juin 2017.

Louise Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière